

02.04.2019 - 11:00 Uhr

Flexibilité totale: Allianz Suisse lance un produit inédit de prévoyance 3a

Wallisellen (ots) -

Taux d'intérêt bas, changement démographique, caisses de pensions vides, risque de lacune de prévoyance: l'avenir de la prévoyance vieillesse en Suisse est incertain. La nécessité de se constituer un capital à titre privé apparaît donc d'autant plus importante. Avec son nouveau produit de prévoyance «Flex Saving», Allianz Suisse conjugue l'épargne sans contrainte avec la protection contre les risques d'une assurance vie, et offre en outre une rémunération totale attractive de 0,75%.

Avec le rejet du projet de réforme Prévoyance vieillesse 2020, les problèmes de financement n'ont pas été résolus et les lacunes de prévoyance dans les 1er et 2e piliers continuent de se creuser. À cela s'ajoute le fait que seule la moitié de la population suisse environ exploite les possibilités d'épargne de prévoyance dans le cadre du pilier 3a, malgré tous les avantages qu'elles offrent. Le besoin en produits adaptés est donc énorme.

Simple, flexible, sûr

Avec le nouveau produit Flex Saving, Allianz Suisse conjugue le meilleur de deux mondes: une épargne sans contrainte avec la protection contre les risques d'une assurance vie. Et ce, de manière simple et flexible: pour la part d'épargne, les clients décident eux-mêmes du moment et du montant qu'ils souhaitent épargner jusqu'à hauteur du maximum légal fixé pour le pilier 3a (actuellement de CHF 6826.- pour les employés). Les économies d'impôts ne sont pas le seul avantage: la rémunération globale sur le capital accumulé s'élève actuellement à 0,75%, et compte ainsi, en comparaison avec les solutions bancaires correspondantes, parmi les rémunérations les plus attractives du marché suisse. L'assurance perte d'épargne intégrée au produit permet en outre de garantir son épargne vieillesse en cas d'invalidité. Dans ce cadre, le client définit au début du contrat le montant de l'épargne qu'Allianz doit prendre en charge en cas d'incapacité de gain. «Le concept de Flex Saving s'inscrit parfaitement dans la tendance actuelle et constitue, sous cette forme, une solution unique en son genre sur le marché suisse des assurances, souligne Monika Behr, responsable Vie d'Allianz Suisse. Ce produit vient compléter notre portefeuille de manière optimale et nous permet de viser une large clientèle qui attache autant d'importance à la prévoyance vieillesse qu'à la possibilité de bénéficier d'une flexibilité totale dans ce cadre.»

Pour tous les groupes d'âge

«Flex Saving» n'est pas seulement adapté aux jeunes adultes, dont le budget est variable et parfois serré, mais qui souhaitent malgré tout mettre un petit quelque chose de côté pour la retraite. Il l'est aussi aux familles, à qui ce type d'épargne de prévoyance sans contrainte avec l'assurance perte d'épargne convient tout à fait en venant compléter de manière optimale les assurances vie existantes. Ce produit permet en outre d'économiser des impôts et de poser la pierre angulaire d'un logement en propriété en ayant recours au nantissement. Compte tenu de sa durée minimale de cinq ans, «Flex Saving» peut également s'adresser aux personnes de plus de 50 ans désireuses de combler leurs dernières lacunes de prévoyance. Il constitue ainsi une solution d'épargne moderne adaptée à tous les groupes d'âge. Pour plus de sécurité, il est par ailleurs possible d'opter pour d'autres modules complémentaires, tels que l'assurance en cas de décès ou la rente d'incapacité de gain.

Versement anticipé sans perte

Et si le capital accumulé s'avère nécessaire plus tôt que prévu, par exemple pour l'acquisition d'un logement en propriété ou en cas d'installation à son compte, il peut être utilisé sans problème. La valeur de rachat correspond aux primes d'épargne versées majorées des intérêts et sans aucuns frais sur la part d'épargne. «Nous sommes convaincus de combler une lacune en offrant Flex Saving; nous attendons beaucoup de cette nouvelle génération de produits», précise Monika Behr.

Contact:

Hans-Peter Nehmer

Téléphone: 058 358 88 01; e-mail: hanspeter.nehmer@allianz.ch

Bernd de Wall

Téléphone: 058 358 84 14; e-mail: hanspeter.nehmer@allianz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100826542> abgerufen werden.